



EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 7 novembre 2022

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 12
- votants : 14

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 28 septembre 2022, s'est réuni le 7 novembre 2022 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Valérie VUILLERMOT pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Olivier BOILLOT, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Joël ALPY à Pascale DUSSOUILLEZ, Gérard MUGNIOT à Olivier BOILLOT

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET

**Objet : Ancien chalet de Communailles-en-Montagne
Conventionnement actuel avec l'État**

Lors des travaux de transformation en logement il y a une vingtaine d'années, l'ancien chalet de Communailles-en-Montagne a fait l'objet de la signature d'une convention entre la Commune et l'État, en date du 12 octobre 2000.

Ce conventionnement prévoyait le versement d'une subvention de l'État pour les travaux en contrepartie du respect d'un montant maximum pour le loyer et d'un critère d'attribution du logement en fonction d'un barème de revenus. Renouvelée tacitement à plusieurs reprises, ladite convention arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Le conseil municipal, tout en restant attaché à la modération des loyers et à la prise en compte des revenus pour les attributions, décide à l'unanimité de dénoncer la convention et donne délégation à M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Florent SERRETTE

